

MAIRIE DE LORAY

1 Rue de la Mairie

25390 LORAY

Loray, le 31 août 2018

Tél. : 03.81.43.20.66

Email : mairieloray@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 août 2018

A 20 h 15

Sous la présidence de : Monsieur Claude ROUSSEL, Maire

Etaient présents : Mesdames Chantal MUSSARD, Marcelline VIPREY et Messieurs Jean-Claude BARBIER, Thierry GUYOT-JEANNIN, Francis HENRIOT, Richard MYOTTE et Olivier ROI.

Absente excusée : Madame Mathilde PASSARIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry GUYOT-JEANNIN.

ORDRE DU JOUR

MODIFICATION DU REGLEMENT LOTISSEMENT CLOS GIRARDOT

Le Conseil Municipal, afin de répondre à la demande de Monsieur Gneccchi de réaliser une extension de son annexe, et d'offrir aux habitants du lotissement Clos Girardot plus de possibilités dans la construction, l'aménagement ou la modification de leurs annexes, décide, avec l'accord des colotis, de modifier l'article 8 du règlement, en ce qui concerne la surface et la hauteur des annexes indépendantes.

« Une seule annexe indépendante est autorisée par lot, maximum 100 M2 (emprise au sol pour un garage ou surface de plancher s'il s'agit d'une annexe, abri à usage autre que le stationnement).

La hauteur du faîtage ne devra pas être supérieure à 7.10 m.

L'usage des matériaux de récupération est interdit.

En aucun cas, l'annexe ne pourra être transformée en appartement »

Le reste de l'article 8 reste inchangé.

URBANISME

Le Maire informe Conseil Municipal que Madame RUFFALDI, architecte des bâtiments de France, est venue à Loray afin d'examiner différents dossiers (permis de construire, déclaration préalable).

DEMANDE DE TERRAIN POUR AISANCES

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de terrain pour aisances du futur acquéreur de la maison au 19 Grande Rue, qui sollicite l'achat éventuel du terrain devant sa maison. La décision avait déjà été prise à la demande de M. Tournier mais n'avait pas été enregistré chez le notaire. Le Conseil Municipal réaffirme son accord en se gardant une bande minimum de 1.40 m pour le trottoir.

ECOLE

- Travaux : le Conseil Municipal a fait une visite des locaux pour voir les travaux réalisés pendant les vacances d'été.
Un grand merci à Xavier et à Richard.
- Effectif : L'école intercommunale Les Prés Verts accueille 146 élèves pour cette rentrée 2018/2019.
Ils sont répartis sur 2 sites : Flangebouche et Loray
- Salle de la cure pour les séances de sport des élèves : le Conseil Municipal donne son accord.
Les tapis de gym seront stockés dans le bâtiment de la cure.
- Sentier pédagogique : l'école a obtenu l'ensemble des accords pour la réalisation du sentier.
Les enfants vont pouvoir travailler sur la réalisation des panneaux.

HEURES DE TRAVAIL DE L'ATSEM Mme BLANDINE AMEY

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les demandes de l'école, sollicitant la présence de l'ATSEM, Madame Blandine AMEY, deux après-midi par semaine.

Compte-tenu des effectifs croissants en maternelle, le Conseil Municipal accepte d'augmenter le temps de travail de Blandine avec son accord.

Le Centre de Gestion nous fera le calcul pour l'annualisation de ce temps de travail.

TRAVAUX DISTILLERIE ET CUISINE SALLE DE LA CURE

- Distillerie : Les travaux vont débuter semaine prochaine.
- Les établissements BONNET-THIRODE interviennent le 4 septembre et normalement l'entreprise MYOTTE devrait préparer les évacuations nécessaires avant l'intervention de chez BONNET THIRODE.

SECURITE ROUTIERE

Suite aux différents échanges avec le STA, nous attendons des modifications de devis. Le STA devra valider définitivement le choix et la pose des panneaux se fera en concertation avec le STA.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : DIVERSES DELIBERATIONS

- Adhésion de la CCPV au syndicat GEMAPI (protection de l'environnement et plus largement dans les domaines d'actions en matière de grand cycle de l'eau)
- Contrat P@C 25 (construire, aménager, préserver)
- Compétence « création, entretien, travaux et promotion de sentiers de randonnées d'intérêt intercommunal » (2 sentiers sont retenus pour Loray : celui de la Rêverotte et celui de Sainte Radegonde)
- Convention de mutualisation pour les certificats d'économies d'énergie

ADMISSION EN NON VALEUR

La Trésorerie demande d'admettre en non-valeur une somme de 953.36 € suite à une décision de la commission de surendettement.

Les crédits nécessaires vont être ouverts sur les budgets EAU et ASSAINISSEMENT.

PLAN D'ACTION EAU

Suite à la déclaration de prélèvement sur la ressource en eau 2017, l'Agence de l'Eau demande d'établir un plan d'action.

A défaut, la redevance 2017 est multipliée par 2.

Dans un premier temps, les actions entamées et décidées sont les suivantes :

- Demande de relevé de compteur en cours d'année afin de sensibiliser les abonnés sur les éventuelles fuites
- Recherches de fuites effectuées régulièrement et réparation si fuite
- Surveillance chaque semaine de la consommation (compteur Loue, compteur Source...)
- Décision de plomber tous les compteurs dès cet automne

DEMANDE DU DEPARTEMENT : FSL et FAAD

Le Département sollicite de la commune une participation financière :

- Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : 0.61 € par habitant
- Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) : 0.30 € par habitant.

Le Conseil Municipal refuse de participer.

LOCATION DE LA SALLE DE MAIRIE

Suite à quelques demandes et compte-tenu des travaux non terminés dans la cuisine de la salle de la cure, le Conseil Municipal accepte de louer la salle située au rez-de-chaussée de la mairie jusqu'au à la fin de l'année 2018.

Dès le 1^{er} janvier 2019, cette salle sera réservée pour les réunions de la commune, des différentes associations communales, de l'école, ainsi que pour les rencontres du club des Perce-Neige (3^e âge), de la couture et éventuellement d'autres associations communales.

Pour les autres demandes de location, la salle de la cure sera proposée.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal renouvelle le contrat d'assurance des risques statutaires avec SOFAXIS. Celui-ci a été renégocié par le Centre de Gestion

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL :

Jeudi 4 octobre 2018 à 20 h 15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Claude ROUSSEL